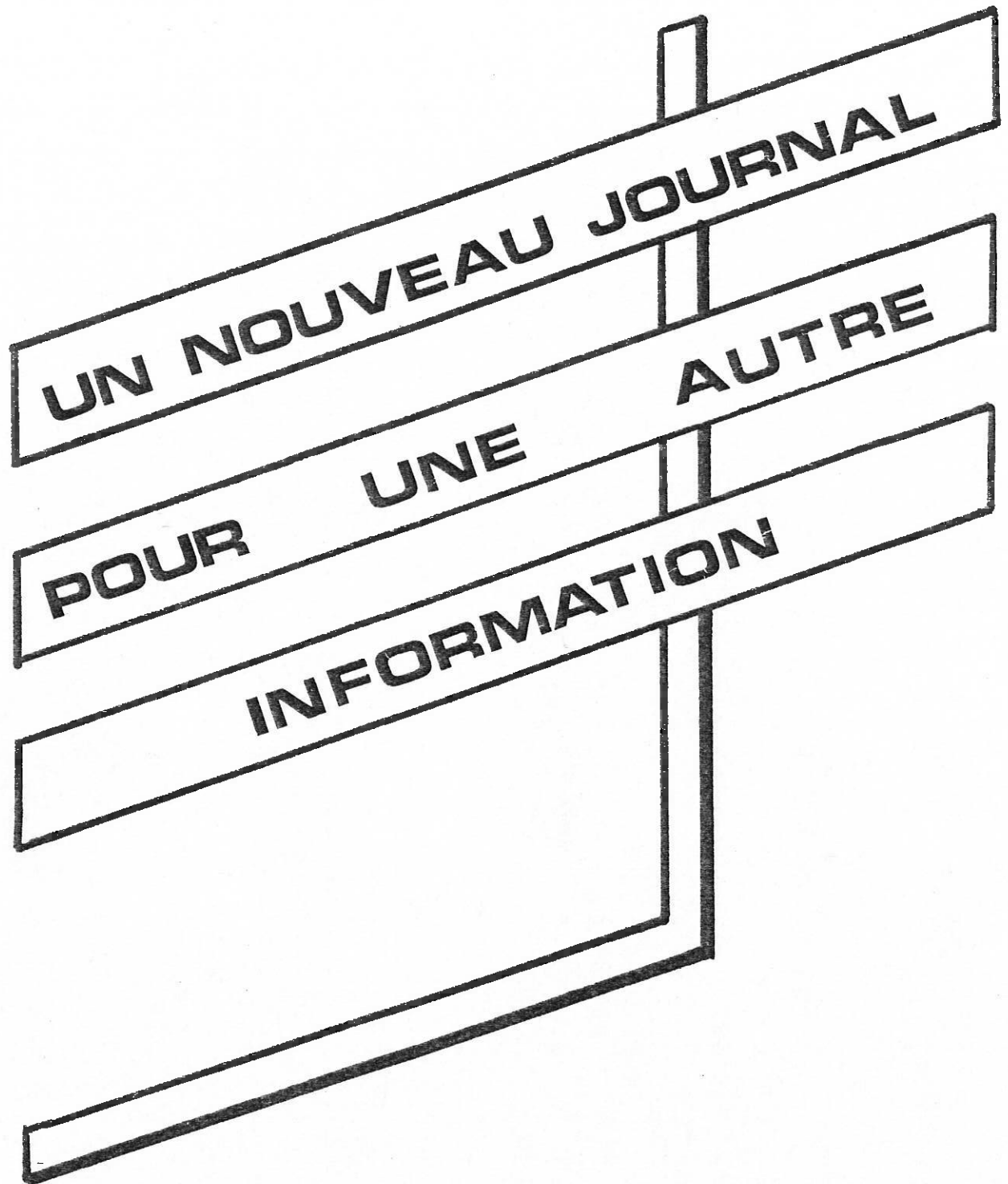




FRASNE

NOTRE VILLAGE



Depuis la mise en place du nouveau conseil municipal, chacun a pu constater que les engagements des uns et des autres étaient tenus, suivant un rythme qui est fonction des dossiers déjà ouverts par l'ancienne municipalité ou par rapport aux priorités que s'est fixée la nouvelle équipe.

Ce journal faisait partie des projets et il a été retenu d'en publier trois numéros par an, afin de vous permettre de suivre de plus près la vie municipale. Le conseil a décidé aussi une plus grande ouverture de ce bulletin et c'est pour cette raison que toutes les associations qui le souhaitent peuvent proposer des articles qui traiteront de leurs bilans, de leurs projets, de leurs problèmes

Quant à la partie municipale, elle s'articule à partir des compte-rendus de chaque commission, avec ce qui a été réalisé, ce qui est en cours, ou les projets à l'étude. Nous veillerons chaque fois à être très précis quant aux coûts des travaux ou des achats et au financement.

Mais avant de vous laisser feuilleter ce journal, je voudrais m'arrêter quelques instants sur le travail du Conseil et insister tout particulièrement sur la volonté de tous ses membres d'apporter le maximum dans l'intérêt du village.

L'important travail des commissions qui sont chargées d'étudier tous les dossiers avant chaque réunion du conseil municipal, permet à toutes et à tous de mieux comprendre les rouages de la gestion municipale et ainsi d'influencer les décisions.

Personnellement je laisse beaucoup de pouvoirs à mes adjoints et à chaque commission, et je dois reconnaître qu'un dossier bien étudié en commission reçoit l'approbation de tous par la suite.

Vous avez pu mesurer le chemin parcouru, et sans dévoiler les rapports des commissions, je voudrais souligner les efforts faits pour améliorer l'image de notre village, et surtout dire toute ma satisfaction de voir aboutir le projet d'implantation dès 1991 d'une nouvelle usine à FRASNE.

Nos projets sont nombreux et nous aurons à les planifier dans le temps afin de pouvoir toujours équilibrer notre budget sans avoir recours à l'inflation des impôts locaux et des différentes taxes.

Ce journal aura à jouer un rôle important dans l'avenir. Il sera le lien privilégié avec vous. Il sera le témoin de l'action du Conseil Municipal et pourra refléter les grands moments de la vie associative et de la vie de notre village au fil des mois.

Votre Maire,

Lucien BOLE.

LISTE DES COMMISSIONS	BOLE	NICOLET	SALVI	HUMBRY	RACLE	VANTHIER M.	PECCLET	RENAUD	ROUX	VIENNET	VANTHIER D.	MARMIER	LAMBERT	CHENEVIER	SERRETTE
Finances	P	■	■						■	■		■			
Bois et Forêts	■	P			■	■	■					■			
Travaux	P	■	■									■	●		
Entretien des bâtiments	■		■		P				■	■		■			
Developpement économique- accueil	■	P	■	■					■	■	■	■	■	■	■
Cadre de vie	■	■					P	■		■			■		
Sécurité et centre de secours	■			P		■	■			■	■				■
Electricité	■	■			P	■									
Voirie assainissement eau	■	■			■	P	■		■			■			
Action sociale - famille	■			■									P	■	
Urbanisme	■	■	P			■						■		■	
Scolaire	■			P					■					■	
Impôts locaux	P	■	■							■	■	■			
foncière et chemins ruraux	■	■								■	■	■			
Aniamtion sports jeunesse	■	■	P	■											■
SIVOM	P	■	■						■	■		■			
Réserve naturelle	P	■													■
Information	P			■											

P pour indiquer qui est responsable de la commission

■ pour indiquer qui est membre de la commission

Le tableau de la page précédente vous donne la liste des commissions communales et leur composition.

Le conseil municipal dans sa séance du 10 novembre a souhaité ouvrir un certain nombre de ces commissions à des personnes hors conseil .

Seules les commissions : des finances
 des impôts
 du développement économique
 de l'Aide sociale CCAS
 du SIVOM

ne seront pas ouvertes.

Pour toutes les autres vous pouvez faire acte de candidature ,en sachant que s'inscrire dans une commission implique que vous participiez régulièrement aux travaux. Après trois absences non motivées nous ne convoquerons plus les personnes concernées.

D'autre part nous avons décidé de créer une commission pour la Bibliothèque communale . Vous pouvez là aussi vous inscrire.

Les personnes intéressées sont invitées à le faire savoir avant le 10 décembre en précisant chaque un ordre de priorité pour leur inscription dans les commissions ,avec trois possibilités:

1	commission
2	"
3	"

Adressez vos demandes au Maire.

COMMISSION
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

installation d'une usine

Parce qu'il est indispensable et urgent de créer des emplois dans notre commune, l'étude de l'implantation d'une usine à FRASNE constitue un objectif prioritaire.

Dès février 89, la municipalité prit contact avec la SOCIETE D'EMBOUTISSAGE D'YVERDON et entreprit les premières démarches avec les responsables suisses dont Monsieur HONZEL, directeur de cette société. Les rencontres, les discussions, une visite de l'usine, et surtout le dynamisme des deux équipes municipales successives ont permis d'obtenir un résultat positif : l'acquisition par M. HONZEL d'une parcelle de 80 ares de terrain, située en face de l'usine CEBE et du Bâtiment de la DDE.

Le programme doit se réaliser dans un avenir proche:

- construction d'un bâtiment ; fin 90 début 91
- ouverture de l'usine de Frasne ; 2ème semestre 91
- capacité d'emplois: 25 places réparties ainsi : 20 emplois masculins et 5 emplois féminins.

Cet objectif atteint, la commission mettra tout en oeuvre pour trouver une unité offrant des emplois féminins, pour lesquels la demande est toujours forte, malgré l'extension de l'usine CEBE.

foyer logement

Le dossier " FOYER LOGEMENT POUR PERSONNES AGEES " a été constitué après enquête auprès d'un échantillonnage de la population concernée. Tranche d'âge : plus de 60 ans dans les communes du SIVOM (cf. bulletin municipal de février 89)

Résultats de l'enquête:

Population du SIVOM : 3 643 Habitants

60 à 64 ans	:	89 hommes	73 femmes
65 à 69 ans	:	98 "	106 "
70 à 79 ans	:	86 "	100 "
80 à 89 ans	:	45 "	86 "
90 et plus	:	7 "	15 "

Soit au total 705 personnes représentant 19.35% de la population dont 324 hommes (8.29%) et 381 femmes (10.46%)

Les réponses font apparaître que cette réalisation est en fait une nécessité, et une nécessité urgente. Actuellement terminé le dossier est en attente d'une décision d'agrément du Conseil Général. La création du Foyer logement en milieu rural correspond à la politique du Conseil Général, malheureusement son implantation dépend de la restructuration de l'Hôpital de PONTARLIER.

Néanmoins nous espérons pouvoir vous annoncer sa construction pour 1990 dans le nouveau lotissement, Rue de la Chapelle

projet de l'étang lucien

Ce projet s'insère dans la création d'une zone touristique.

Il y a quelques temps ,des investisseurs suisses ont pris contact avec la municipalité pour proposer l'aménagement d'une zone touristique sur les bords de l'étang Lucien.

Par cette année particulièrement sèche, tout le monde a pu se rendre compte de l'état préoccupant de l'étang: 20 cm d'eau , 2 m de tourbe . C'est une évidence -les pêcheurs et les chasseurs ont été les premiers à le constater - l'étang LUCIEN est en train de se perdre. Or le coût énorme de l'opération de sauvetage pose de gros problèmes financiers.

Cette proposition inattendue ne représente-t-elle pas une opportunité à saisir ?

Le projet présenté par les Suisses prévoit , dans un premier temps, la réfection de la digue le long du chemin, pour remonter le niveau de 50 cm ,ce qui assurerait un niveau d'un mètre en année normale , tout en constituant une réserve d'eau en cas de sécheresse. En même temps les abords de l'étang seraient réaménagés pour la garantie des riverains.

En contrepartie la commune autoriserait la pratique du JET-SKI pendant la saison ,selon des modalités nettement définies , dans un créneau horaire et l'après-midi seulement.

Vu l'importance de l'enjeu, la commission a commencé à étudier le projet. Deux obstacles se présentent à elle: le PLAN D'OCCUPATION DES SOLS et la LOI MONTAGNE ; il faut tenir compte de l'un et de l'autre ,ce qui signifie qu'il y a deux dossiers à instruire pendant 18 mois minimum.

Toutes les administrations seront consultées , les sociétés de pêche et chasse ont déjà été contactées , les autres sociétés locales , ainsi que les habitants s'ils le désirent ,seront invités à donner leur avis.

Pour recréer un peu d'animation dans notre village , avec l'espoir de voir s'ouvrir ou réouvrir des magasins , nous devons jouer la carte du tourisme. C'est pourquoi les responsables communaux sont prêts à discuter avec vous de ce projet.

O P A H

L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat pour le secteur LEVIER FRASNE LES USIERS a nécessité la création d'un syndicat intercommunal d'une durée de 3 ans et qui est présidé par M. Paul SOUVET, maire de SEPTFONTAINE.

Son rôle : mission d'information et de sensibilisation sur les aides et subventions distribuées aux propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs. Il recherche en accord et avec l'appui des élus intéressés, toutes les solutions susceptibles de développer l'habitat locatif dans nos villages où les besoins sont existants.

Pour le secteur de FRASNE une permanence est tenue en mairie le premier jeudi de chaque mois de 10H à 12H. Les dossiers pourront être déposés jusqu'à fin 1991.

lotissement du moulin

Emplacement pour huit parcelles dont à ce jour 5 sont déjà vendues. Caractéristiques : le réseau d'eaux usées et eaux pluviales sont en séparatif, le réseau électrique souterrain ; l'eau potable en bordure de route en canalisation de 125 et en 60 dans le lotissement. Les postes d'éclairage sont identiques à ceux du "Petit Marais". Les branchements télévision sont prévus en continuité avec l'antenne des Airelles.

Coût prévisionnel pour l'ensemble des travaux 632 000F HT ; Le prix de vente des parcelles est de 101.70F le M2 TTC.

A la vente des parcelles, l'acquéreur constatera le bornage, lequel ensuite signera une décharge qu'on lui présentera en mairie.

lotissement de la chapelle

La commune a décidé d'arrêter les constructions en direction du Lothaud et de créer un nouveau lotissement dans les anciens jardins communaux, route de la Chapelle.

Une réflexion globale s'est engagée sur un ensemble comprenant ; le lotissement, sa sortie et le ralentissement de l'entrée de FRASNE côté CHAMPAGNOLE discussion avec l'ensemble des différents organismes compétents.

A ce jour nous avons un projet de lotissement dressé par M. BRIOT géomètre et M. CHAVANNE architecte, comprenant 70 parcelles de différentes grandeurs (de 500 M2 à 1100 M2) et l'une de 3000 M2 prévue pour la construction du Foyer logement pour personnes âgées.

Principales lignes de ce nouveau lotissement: trois voies, dont une centrale avec une partie piétonne et une petite place dans son milieu et l'aménagement des chemins existants sur le pourtour.

L'ensemble se divise en 9 îlots qui pourront être réalisés par tranches. Nous découvrons dans ce projet un ensemble harmonieux, équilibré, comprenant des espaces verts, un petit parc entre le Foyer logement et les autres habitations, des cheminements piétons, peut-être la possibilité d'aménager avec la faille existante, un coin particulier avec des ouvrages (point d'eau).

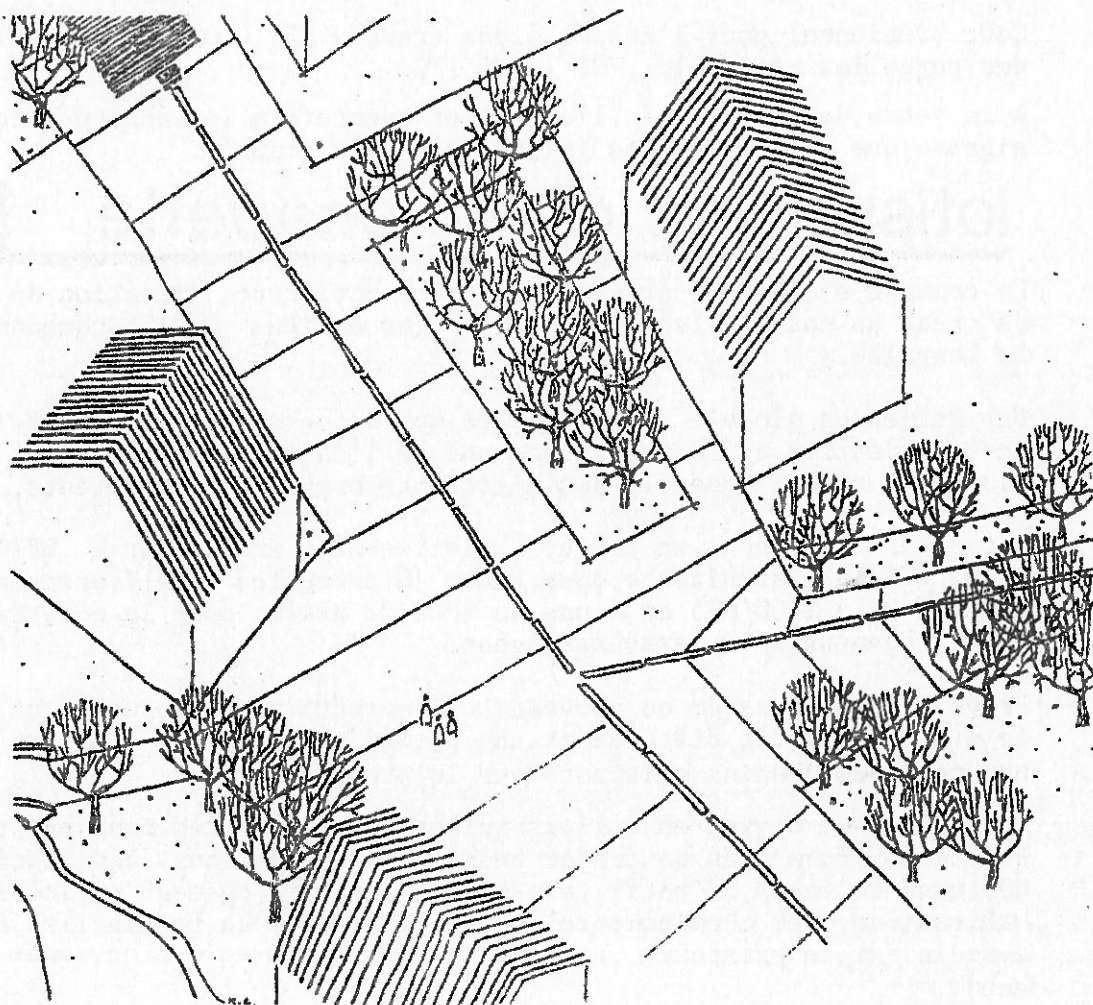
M. Chavanne a donné une personnalité et une âme à cet ensemble ,où chacun devrait se sentir bien chez soi.. Une première tranche des travaux est envisagée pour l'automne 1990.

Avec la création du lotissement de la Chapelle, il devient nécessaire pour améliorer les conditions de sécurité, compte tenu de l'augmentation du trafic , d'aménager l'entrée de FRASNE ,côté CHAMPAGNOLE avec l'objectif de ralentir les usagers pour la traversée du pays.

M. VALLET ,ingénieur et ses collègues de la DDE nous ont présenté un projet avec la création d'une route à deux voies avec un terre-plein central et la création d'un nouveau carrefour entre le CD 471 ,la rue de la Chapelle et le chemin de Vernon.

Le conseil a donné son approbation à ce projet qui sera financé par le Conseil Général pour ce qui concerne la voirie ,et la commune pour ce qui est de la réalisation du terre-plein . Nous pourrions bénéficier de subventions (20 à 30%)

Une étude paysagée doit compléter le dossier, afin de rendre plus accueillante cette entrée du village. L'étude se poursuit et nous aurons prochainement les premiers chiffres de ces travaux ,dont nous aurons l'occasion de reparler dans ce journal.



COMMISSION

VOIRIE EAU ASSAINISSEMENT

Nous avons déjà évoqué certains travaux réalisés au niveau de l'assainissement avec en particulier la construction d'une portion d'égoûts dans la rue des ateliers , afin de raccorder les WC publics et les nouveaux logements qui seront aménagés dans les maisons PICARD et SALVI. La pose de deux grilles permettra de récupérer les eaux pluviales et éviter la formation de plaques de glace en hiver.

VOIRIE

Afin de terminer les travaux dans le lotissement des SAPINS, la commune avec la DDE a soumissionné des travaux de pose de caniveaux et d'un tapis d'enrobé dans la rue de ce lotissement.

Ces travaux seront réalisés au cours du mois d'octobre par la SACER

Montant du devis : 215 150F HT

Montant de l'adjudication : 190 262,89F HT

SERVICE DES EAUX

Le Syndicat intercommunal des eaux s'est réuni le 17 avril et a procédé au renouvellement de son bureau/

- M. BOUDAY ,Maire de La Rivière a été réélu Président
- M. VANTHIER Maurice a été élu comme Vice-Président

Avec ses six communes adhérentes le syndicat compte plus de mille branchements pour une consommation journalière de 750 à 800 M3.

Afin de faire face à l'augmentation de consommation le syndicat a , en 1988 construit un nouveau réservoir de 600 M3 qui double ainsi la capacité de stockage.

Coût des travaux : 770 000F HT

Subvention : 26%

Un emprunt de 400 000F a été réalisé au taux de 8.75% sur 20 ans.

Pour faire face à cet investissement , le syndicat a du augmenter les tarifs de l'eau pour 1989 comme suit :

- + 0.20F par M3 pour la première tranche
- + 0.15F par M3 pour la seconde tranche
- + 0.10F par M3 pour la troisième tranche

Le conseil municipal pour sa part n'a fait que reporter ces augmentations sur les prix de l'eau.

Vous avez pu remarquer également que la facturation de votre eau a été présentée d'une nouvelle façon ,grâce à l'ordinateur . Vous avez ainsi plus de renseignements ,et en particulier le relevé de votre compteur.

COMMISSION DES TRAVAUX

Dès sa mise en place ,le nouveau conseil a dressé une première liste de travaux à réaliser rapidement.

un parking

Une zone ,derrière la salle des fêtes ,était laissée à l'abandon et du même coup n'était pas utilisable. Devant le problème posé par le stationnement à proximité de la salle des fêtes , et de la gêne causée aux riverains , le conseil a décidé d'aménager un nouveau parking. Ce dernier pourra accueillir plus de 100 voitures.

Parallèlement à sa réalisation ,nous avons mis en place une réglementation pour le stationnement dans la RUE DU STADE . Il restera à faire appliquer les interdictions .

Les travaux ont été réalisés ,à notre grande satisfaction par l'entreprise CUENOT sous contrôle de M. Vannoz. Un éclairage vient d'être posé par M. Lhomme.

COUT PREVISIBLE DE CES TRAVAUX : 80'000 F HT.

wc publics

Il n'existait à Frasne qu'un seul endroit avec des WC publics, ce qui n'était pas suffisant.

Les nombreux passages et arrêts sur la place GIROD ,ajoutés à une présence de nombreux joueurs de boules sur les terrains ,nous ont conduits à proposer la réouverture des anciens WC publics situés sous la place avec création d'un escalier de liaison. Les travaux sont en cours d'achèvement.

Il a fallu refaire le réseau d'égoûts pour le secteur, ce qui nous a permis de rectifier le profil de la RUE DES ATELIERS et de canaliser les eaux de ruissellement.

Dans les WC nous avons remplacé la fosse septique ,posé de nouveaux éléments et protégé l'ensemble par du carrelage (sols et murs) . Des fermetures en aluminium isoleront ce local .

Nous avons profité de ces travaux pour poser l'éclairage du terrain de pétanque.

Devis des ces travaux:

- assainissement	53 037 F HT
- aménagement des WC	64 956 F HT
- création de l'escalier	22 600 F HT

Ces travaux ont été financés sur les fonds libres de la commune .

le presbytère

Après le sinistre de la salle paroissiale, le Conseil Economique et la municipalité ont retenu la formule de restructurer le presbytère en réinvestissant le montant de l'assurance, pour y aménager les locaux nécessaires aux activités de la paroisse,

Le projet prévoit d'utiliser la grange et l'écurie pour une grande salle qui servira de chapelle. L'autre partie du rez-de-chaussée sera redistribuée : salles de réunion et de catéchisme.

A l'étage, l'appartement du prêtre sera amélioré et deux chambres créées. Tous ces travaux nécessitent une isolation, la reprise des circuits électriques et du chauffage. Toutes les fenêtres et les volets seront changés.

La maîtrise d'oeuvre a été confiée à Monsieur DOLE architecte, qui a établi un devis de 817 828F HT pour ce projet. Les dossiers d'appel d'offres viennent d'être remis aux entreprises qui débiteront les travaux au mois d'octobre.

Le financement sera assuré par l'indemnité du sinistre, soit 600 000 F. La commune apportera le reste, soit 217 828F, et préfinancera la TVA sur deux ans.

Un nouveau bail de location sera établi entre le Diocèse et la commune de telle façon que l'apport de la Paroisse soit reconnu comme loyer pour une vingtaine d'années.

Ce projet aura l'avantage d'améliorer considérablement un bâtiment et donnera à la Paroisse un meilleur outil pour répondre à ses activités.

ADJUDICATION DES TRAVAUX :

LOT N° 1	DEMOLITION-GROS OEUVRE	101 531,80 H.T
LOT N° 2	FERBLANTERIE	27 112,60 H.T
LOT N° 3	MENUISERIE BOIS	154 731,80 H.T
LOT N° 4	CLOISONS-ISOLATION-PLATRERIE	127 992,00 H.T
LOT N° 5	SOLS SCELLES	57 960,87 H.T
LOT N° 6	SOLS COLLES	14 333,90 H.T
LOT N° 7	ELECTRICITE	24 890,00 H.T
LOT N° 8	SANITAIRE	35 720,00 H.T
LOT N° 9	CHAUFFAGE	85 860,70 H.T
LOT N° 10	V.M.C	8 870,00 H.T
LOT N° 11	PEINTURE	103 995,28 H.T
	HONORAIRES	91 593,60 H.T

COMMISSION DES BOIS

BOIS SOUMIS A L'ONF

La forêt reste l'un des principaux revenus pour la commune. En 1988 le produit de la vente s'élevait à 1187000F, mais après déduction:

- des impôts fonciers	80 000F
- des frais de garderie	83 889F
- de la part pour aide sociale..	90 000F
le montant net s'élevait à	933 111 F

En 1985 un plan de gestion sylvicole a été établi pour régir le développement de notre forêt pendant 20 ans.

constitution de 3 séries

1ère série : 363 ha 12 a	}	43 parcelles
2ème série : 77 ha 57 a 40 ca		
3ème série : 102 ha 05 a 05 ca		
Total : 542 ha 75 a 45 ca		Hors aménagement

première série travaillée

- en régénération totale	:	Parcelles	14	23	37
- en régénération partielle	;		13	15	29 30 31
			32	38	39 40
- en préparation (éclaircie prudente coupes tous les 9 ans)			1	2	3 33 34 35
- en amélioration (éclaircie et plantation -coupes tous les 7 ans)			18	21	25 26 36
			41	42	43

deuxième série travaillée

- en futaie jardinée, traitements sylvicoles appropriés, passage tous les 8 ans		16	17	19	20	22
		24	27	28		

Toutes ces parcelles se trouvent dans le Forbonnet, milieu très humide, c'est pourquoi elles sont traitées d'une façon différente.

troisième série

- tourbières entre le chemin des Grangettes et du Suchal
Réserve naturelle.

Dans l'optique de cette gestion, il est prévu d'investir 11.5% du montant des ventes dans les travaux d'entretien et de peuplement.

L'inventaire réalisé en 1985 par échantillonnage sur une première surface de 181 ha 49a (5 ares par ha), et sur une autre surface de 259 ha 20 a pied par pied, donne les résultats suivants.

- 101 431 sapins et épicéas pour 140 249 M3
 7 375 hêtres et feuillus pour 3 700 M3

soit 247 arbres à l'hectare pour 327 M3

Possibilité envisagée:

- en régénération	2 800 M3
- en amélioration	900 M3
- en jardinage	450 M3
	<u>4 150 M3</u>
Ancien aménagement	4 300 M3

bilan de l'exploitation.

Année	REGENERATION Possibilité 2800 M3		AMELIORATION Possibilité 900 M3		JARDINAGE Possibilité 450 M3		VOLUMES
	M3	PARC.	M3	PARC.	M3	PARC	
1986	2683	15.40	1440	7.34	583		
1987	2835	23.37.40	681	6.8.36	568	28	
1988	2835	14.15.37	1231	1.4.12	675	27	
1989	2749	13.14.15 31	1218	2.5.41 42	904	20	

En régénération ,estimation au plus juste ,le marquage est arrêté aussitôt que la possibilité est atteinte

En amélioration et jardinage ,le passage dans les parcelles se fait en totalité ,on n'arrête pas la coupe au milieu d'une parcelle.

bois non soumis

Dans le Forbonnet plusieurs parcelles se sont pas régies par l'ONF et c'est la commission des bois qui en a la charge.

Les parcelles situées dans des terrains ingrats sont difficiles d'accès. La commission parcourt régulièrement les parcelles afin de marquer les chablis et d'organiser la vente entre habitants.

Après plusieurs visites ces dernières semaines ,la commission proposera un projet d'aménagement de pistes pour favoriser l'exploitation.

SIVOM

Deux dossiers ont été principalement traités par le SIVOM depuis mars dernier :

- La restructuration du Collège
- La mise en place de la collecte des ordures ménagères.

RESTRUCTURATION DU COLLEGE

Ce dossier a été ouvert depuis plus d'un an ,à la demande du Conseil d'administration du Collège qui en s'appuyant sur les prévisions d'effectifs pour les prochaines années , et sur les besoins de l'établissement en locaux spécialisés, a dressé un état des besoins en salles.

Depuis la loi de décentralisation, ce genre de dossier relève du Conseil général ,qui assure le financement de 60% des travaux d'investissement, les 40% restants étant à la charge des communes .

Les services du Conseil Général ont donc établi les projets de restructuration, et si un peu de retard a été pris pour cause de renouvellement des conseils municipaux, la première tranche a pu être menée à bien au cours des vacances scolaires.

Elle a consisté à créer au rez-de-chaussée des locaux pour les professeurs, un foyer pour les élèves et un Centre de documentation et d'information CDI . Tous les circuits ont été mis en conformité ainsi que les peintures.

L'an prochain toutes les salles des deux étages seront elles aussi reprises et équipées comme il se doit .

Nous tenons à remercier les services du Conseil général pour ce travail ainsi que les responsables du Collège

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Depuis le 1er août , nous avons été amenés à modifier nos habitudes en ce qui concerne la collecte des ordures ménagères, qui sont aujourd'hui ramassées par une entreprise privée TRT dans le cadre d'un syndicat de collecte des OM.

Etant regroupés avec trente quatre autres communes , nous devons nous plier à certaines contraintes , et en particulier pour les horaires et le conditionnement des ordures . A ce jour nous ne pouvons que nous féliciter de la compréhension des habitants .

Nous aurons à mettre en place dans les jours à venir un règlement plus stricte pour l'utilisation de la décharge , qui sera réservée aux déchets provenant des travaux de démolition, des monstres . Il ne sera plus possible d'y déposer des ordures , ou tout autre déchet incinérable . Tout le verre est à déposer dans les conteneurs , et la commune continuera à faire régulièrement (tous les 2 mois environ) un ramassage du verre. Nous étudions aussi avec la société TRT , une solution pour éliminer les monstres.

COMMISSION AIDE SOCIALE

Le CCAS : Centre communal d'action sociale a remplacé dans les communes l'ancien Bureau d'aide sociale . Il est composé de neuf personnes :

Président : Lucien BOLE , Maire

Membres du Conseil Municipal: Mme Evelyne LAMBERT
Mme Ginette CHENEVEZ
M. Arthur VIENNET
M. Jean Charles HUMBEY

Membres extérieurs au conseil: Mme Thérèse PAULIN
Mme Lucienne LIEVAUX
Mme Simone BOUVERET
M. Pierre GRANDJEAN

Cette équipe se réunira régulièrement pour étudier tous les dossiers de demande d'aide sociale ,ou pour traiter de tous les dossiers propres à améliorer la situation des personnes et des familles en difficulté. Toutes les délibérations du CCAS sont soumises au secret.

Le CCAS étudie tous les dossiers de demande d'aide sociale qui sont déposés à la mairie ,à la demande:

- des personnes
- des assistantes sociales
- par les établissements qui accueillent des habitants de Frasne : hôpital , maison de retraite
- par l'ADMR pour le service d'aide ménagère aux personnes âgées
- par les médecins

...etc...

et ceci chaque fois ,en particulier que les assurances des personnes et leurs revenus ne leur permettent pas de faire face aux dépenses.

L'admission à l'aide sociale est donc soumise:

- à des conditions de ressources
- à des conditions de résidence.

Nous vous invitons ,en cas de difficulté, à prendre contact avec un des membres de ce CCAS qui se chargera d'informer ses collègues.

Toutes les dépenses d'aide sociale sont comptabilisées par les services du Conseil Général et la DDASS. Il est nécessaire de préciser que les dépenses pour les personnes de Frasne ne sont pas intégralement payées par la commune ,mais cette dernière est redevable chaque année d'une somme qui est calculée à partir de la dépense totale pour le département, soit pour 1988 : 44 484 894 F et qui est répartie de la façon suivante:

- 2/5 sur le potentiel fiscal
- 2/5 pour le nombre de bénéficiaires de la commune
- 1/5 pour la population de la commune atténuée des demandeurs d'emploi.

En 1989 ,la quote-part de notre commune sera de 144 226 F.

COMMISSION

ANIMATION SPORTS JEUNESSE

ABCDEF

L'ancien "Club des jeunes" devient "l'association du Eric à Brac culturel de Frasne". Elle propose à tous diverses activités (théâtre, dessin, ping pong) et reste ouverte à toutes suggestions. La commune a financé la première table de ping pong qui sera installée dans le petit gymnase.

salle des jeunes

Mise en route de l'aménagement d'une salle des jeunes au-dessus des garages loués aux PTT. Différents travaux sont en cours de réalisation ou restent à faire.

Création d'une seconde sortie, nivelage du sol intérieur, isolation des murs en PMI de 90 + 10, pose d'un compteur électrique, installation de la lumière, barrière de protection pour les escaliers. L'aménagement de l'intérieur de la salle sera réalisé par les jeunes.

tennis club

Après une rencontre avec le tennis club, ce dernier a reversé à la commune la subvention de 25 000F, qui lui avait été allouée par Jeunesse et Sports. La commune a fait reprendre les malfaçons par l'entreprise Saulnier. L'achat de 2 chaises d'arbitre sera la subvention attribuée au club. Pour reprendre et fixer correctement le grillage, il est prévu de fixer sur le pourtour un profilé avant de bitumer le tour du court. Devis: 3340F.

salle de musique

Installation de l'école de musique au balcon de la salle polyvalente. Création de quatre box indépendants, une salle de solfège, une salle de répétition, des sanitaires ainsi que la création d'un escalier direct depuis l'extérieur.

Après une première étude des devis, quelques modifications furent apportées: revêtement moins coûteux, la formule d'un rideau pour l'ouverture sur la grande salle sera remplacée par des portes. Certains travaux (cloisonnement) seront effectués par les musiciens.

Montant prévisibles des travaux : 194 189F HT Subvention : 28.61%

Dans l'attente de la réalisation des travaux, les cours se déroulent dans les salles de la mairie et de musique au groupe. Les locaux actuellement utilisés par la musique, serviront à l'installation du matériel informatique de l'école primaire.

cinéma

Suite à une réunion avec M. Genton, Principal du collège et la commission Animation, il sera proposé un essai à la prochaine réunion du Conseil d'effectuer la projection de films 35 MM. les séances se dérouleront dans les locaux du Collège (salle de réfectoire) par l'ORLEP de Franche Comté (Union Régionale des Fédérations des Oeuvres Laïques)

Actuellement deux projectionnistes sont formés à Besançon. Quatre ou cinq films seront projetés, avec la fréquence d'une séance par mois de novembre à mars. Restera à déterminer l'heure et le jour de projection. Les films qui sont tous très récents (2 mois) seront choisis selon le Box-office (films qui font le plus d'entrées dans les salles) et selon la majorité des demandes formulées lors des réunions.

Prix des entrées : 23F pour les adultes et 17F pour les enfants; adhérents à la FOL avec la carte : 19F adultes et 15F enfants.

COMMISSION CADRE DE VIE

Cette commission est plus particulièrement chargée de rendre notre village plus accueillant ,en veillant aux aménagement des espaces verts, des plantations de fleurs, en éliminant les points noirs

Dès le printemps elle a proposé de réaliser un certain nombre de plantations de fleurs dans des vasques ou dans les terre-pleins . Un effort particulier a été fait au coeur du village vers la place de l'église.

En même temps elle a retenu les emplacements pour l'aménagement des aires de jeux pour les enfants : l'une est pratiquement terminée vers le stade, l'autre est aménagée en partie au quartier des Cités. Une troisième est prévue vers le chalet du ski ,route de Courvières. Nous tenons à préciser que ces aires de jeux sont à la disposition de tous les enfants.

Parmi les réalisations, il faut aussi souligner l'acquisition de nouveaux bancs publics ,qui ont été disposés dans certains quartiers . Là aussi l'effort va se poursuivre l'an prochain avec l'achat d'autres bancs.

Autre point ,l'amélioration de l'information des habitants avec la pose de deux nouveaux panneaux d'informations ,l'un dans le souterrain et qui est réservé aux habitants du quartier des Cités , l'autre installé sur un abri réalisé par les employés municipaux dans l'Avenue des Sapins.

Et toujours en ce qui concerne les réalisations , la pose de poubelles , là aussi réalisées par les employés va éviter de voir vieux papiers ou autres déchets trainer dans le village.

Bien entendu il reste encore à faire et nous avons commandé un nouveau conteneur à verre ,qui sera placé derrière la gare, certains conteneurs pour les poubelles seront achetés pour être placés . vers la salle des fêtes , le cimetière pour les fleurs et déchets divers

La commission a demandé aussi que les terrains communaux qui se situent le long de l'Avenue des Sapins et dans d'autres secteurs soient nettoyés avant de recevoir de la terre pour semer du gazon.

**pour un village propre
et accueillant**

**FAISONS TOUS
UN EFFORT**

COMMISSION

RESERVE NATURELLE

Cette commission a poursuivi les projets engagés par l'ancien conseil avec pour 1989 ,l'aménagement d'une salle d'exposition sur les tourbières, installée à l'ESPACE D'ACCUEIL ,dont nous remercions les responsables pour leur compréhension.

Cette création s'est inscrite dans le programme du MOIS DES TOURBIERES en FRANCHE COMTE. Grâce à la collaboration étroite d'une équipe du Comité des Fêtes ,l'ouverture a pu se faire à la date prévue ,soit le 28 juillet.

Le contenu ,la réalisation des panneaux, les maquettes sont l'oeuvre du Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE) de BONNEVAUX. Toute l'équipe de Monsieur COUDEL et plus particulièrement Isabelle LEPEULE ont travaillé avec soin pour proposer une exposition accessible à tous, tout en retraçant la formation d'une tourbière, l'exploitation familiale , la protection ... De jolies photos et diapositives nous amènent à mieux connaître la faune et la flore spécifiques de ce milieu.

La mise en place de l'exposition nous a conduits à réouvrir un " canton de tourbe". Ce serait bien trop long de retracer dans ce journal toute l'histoire de ce tourbage familial avec ses règles , ses techniques, ses implications dans le budget communal. Nous aurons l'occasion de développer ce volet de notre histoire dans d'autres documents et expositions.

Nous pouvons que nous réjouir du succès des journées consacrées à l'exploitation avec le précieux concours de ROLAND , BERNARD et PAUL. Cela nous invite à prévoir dès maintenant d'autres manifestations l'été prochain.

Maintenant parlons un peu chiffres ,pour vous rappeler aussi que la Région de FRANCHE COMTE nous a apporté un soutien financier très appréciable.

- Coût total de cet aménagement	100 924 F HT
- Subvention du Conseil Régional	<u>50 000 F</u>
Reste à la charge de la commune	50 924 F HT

Cette dépense qui reste tout à fait raisonnable donne à notre commune un outil unique pour faire mieux connaître aux touristes la valeur de notre patrimoine , mais aussi pour amener nos enfants et tous les scolaires à découvrir un environnement remarquable.

Dès maintenant la commission va se pencher sur d'autres projets pour l'aménagement de notre réserve naturelle.

Pour 1990 nous porterons notre effort sur l'amélioration des sentiers autour de la tourbière et sur une meilleure signalisation. Ce travail pourra très certainement se faire dans le cadre d'un camp de jeunes qui nous reste à organiser pour l'été prochain.

Il faut souligner là-aussi la volonté du Conseil Régional et du Conseil général pour nous aider financièrement.

COMMISSION SCOLAIRE

C'est avec satisfaction que notre commune enregistre cette année, une forte augmentation des effectifs dans nos écoles. Nous avons pu obtenir ainsi une ouverture de classe au GROUPE X. MARMIER, par contre à l'école maternelle, peu de deux ans ont été accueillis, et nous comprenons que certaines familles soient déçues. L'administration ne prenant pas en compte les deux ans pour ouvrir une classe, nous sommes restés en dessous des seuils pour cette rentrée.

ECOLE PRIMAIRE

	CP	CE ₁	CE ₂	CM ₁	CM ₂	
M. NICOD Jacques					28	
M. RYSER Jean Marc				31		
Mme DION Elisabeth			27			
Mme CHAUVIN Christine		24				
Mlle RABOLIN Agnès	6	11				
Mme GATTET M. Thérèse	21					
Mlle SERRETTE Andrée	classe adaptation					
Mme MARMIER Edith	remplaçante					
Mlle SCHMIT	psychologue					
TOTAL						148

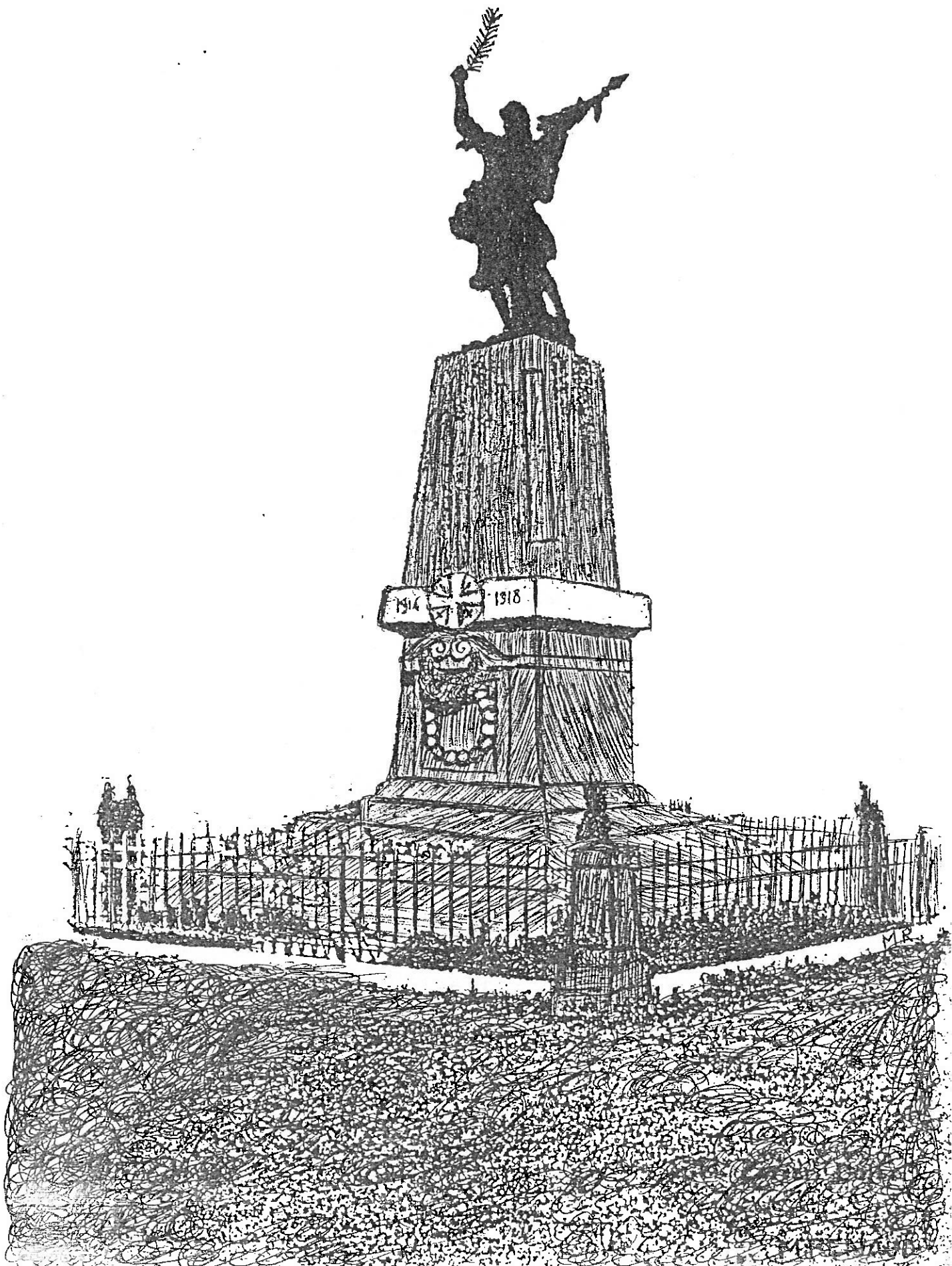
ECOLE MATERNELLE

	2a	3a	4a	5a	TOT.
Mme GUYON Jeannine		6	23	1	30
Mme BRUTILLOT M. Christine			4	26	30
Mme SEMIN Christine	6	26			32
TOTAL					92

COLLEGE

Nombre total d'élèves		300
dont FRASNE	78	6° - 24
		5° - 22
		4° - 20
		3° - 12

LE MONUMENT AUX MORTS DE FRASNE



LE MONUMENT AUX MORTS...

... DANS LA LITTERATURE FRANCAISE

"Zazie dans le métro" et "Frasne" ont un point commun assez surprenant: ils ont été écrits par le même auteur. Pas n'importe lequel ! Raymond QUENEAU . Né au Havre en 1903 et mort à PARIS en 1976 , QUENEAU est l'auteur d'une oeuvre abondante remplie d'humour et de fantaisie verbale. Homme à l'esprit curieux, il déborda d'activités : philosophie collaborateur à la NRF , mathématicien, linguiste , directeur de l'Encyclopédie de la Pléiade ,...

Le poème "Frasne" est extrait d'un recueil de poésie intitulé " Le chien à la Mandoline" . Le thème de ce poème : le monument aux morts de Frasne vu par QUENEAU lors d'un passage à la gare. Nous le publions dans ce journal grâce à l'aimable autorisation des Editions GALLIMARD que nous remercions vivement

FRASNE

Un arbre a sa statue
Là devant tout près de la gare
Un train entre en gare
Qui n'a pas sa statue

La neige grise le facteur
Et sa plaque de cuivre
Des arbres blancs de peur
Piquent le givre

Puis le train démarre
Pour sortir de la gare
Et la statue s'avère
Etre celle des morts
Des morts morts à la guerre

Les arbres ont leurs statues
Au dépôt de Dijon
Elles sont noires de suie
Elles paissent le charbon
Leurs racines y poussent
Vers le bas
Et vers le haut poussent les feuilles
Quand donc? quand donc ?

A la gare de Frasne
On peut voir la statue
D'un arbre statufié
Tufié par la statue
D'un héros cuirassier

Le marbre a ses statues
Et le chêne ses bois

Raymond QUENEAU
Le chien à la mandoline
(C) Editions GALLIMARD

LE MONUMENT AUX MORTS...

VU A TRAVERS SON HISTORIQUE
ET LE POEME D'UN GRAND ECRIVAIN

Frasne. Place de la Gare. Dimanche 11 novembre 1923 vers 11 H 30. Un incident éclate lors de la fête de l'Armistice. Un jeune homme de Frasne, Raymond Barthelet, trouble la cérémonie par des coups de sifflet et de clairon en signe de protestation contre l'absence d'une croix sur le monument aux morts. Deux sapeurs-pompiers, anciens combattants, interviennent pendant que le brigadier de gendarmerie dresse un procès-verbal pour trouble de l'ordre public dans une cérémonie patriotique. Cette forme de protestation vaudra à son auteur une amende de 15 francs et un jour d'emprisonnement, condamnation prononcée par le juge de paix de Levier.

Cet incident, ses causes et ses conséquences seront relatés pendant plus de deux mois dans les journaux locaux et régionaux. Les nombreux articles de l'Eclair Comtois, du Courrier de la Montagne et du Journal de Pontarlier ainsi que les délibérations du conseil municipal permettent de retracer l'une des deux inaugurations du monument aux morts.

Dans sa séance du 25 avril 1921, le conseil municipal de Frasne vote un crédit de 50 500 francs pour l'érection d'un "Monument aux Morts pour la France, des Enfants de la Commune de Frasne", dont le projet est confié à Georges Laithier, sculpteur à Besançon, et dont la fin des travaux est prévue pour le 1er novembre 1921. Le 9 juillet, en vue de l'agrandissement de la place de la gare, est décidé l'achat de deux parcelles de terrain d'une superficie totale de 4,14 ares pour la somme de 8 280 francs. Le 29 août, le conseil municipal vote un crédit de 9 500 francs "pour l'agrandissement de la cour de la Gare de manière à procurer un dégagement suffisant autour du monument aux Morts de la Guerre". En novembre les travaux ne sont toujours pas achevés et traînent jusqu'en mai 1923, date à laquelle un crédit supplémentaire de 1 125,59 francs est ouvert pour régler les dépenses occasionnées par des modifications

l'abbé Raison et sonnerie de clairon. Les anciens combattants ayant établi leur programme, qui ignore totalement le monument aux morts, la municipalité décide alors d'organiser un cortège à travers les rues du village. Le Journal de Pontarlier du 10 novembre 1923 écrit : "A 11 heures et demie, après les honneurs rendus aux morts par les Combattants, défilé des sociétés. Une gerbe de fleurs sera déposée sur le monument par la municipalité. La musique municipale exécutera l'hymne national sur la place de la gare". Chose étrange : personne ne parle d'INAUGURATION du monument aux morts ! Dimanche 11 novembre, après l'office religieux auquel participe la fanfare municipale malgré, semble-t-il, quelques pressions, le cortège se rend au cimetière. Ensuite la narration des événements devient tendancieuse. Pour le Courrier de la Montagne, "tout le monde s'est dispersé. Place de la gare, le cortège ne comptait plus que quelques unités, pompiers et musiciens". L'Eclair Comtois en dénombre un peu plus : "Quand il arriva place de la Gare, le cortège ne comprenait plus que quelques pompiers et quelques musiciens escortés d'une cinquantaine de curieux". Quant au Journal de Pontarlier, opposé aux deux précédents journaux et porte-parole de Girod, il a vu "un cortège composé des Sapeurs-Pompiers, de la Musique municipale, de l'Union sportive et de nombreux habitants, (qui) a défilé à travers les principales rues, et rendu les honneurs au monument, magnifiquement décoré par les soins de la municipalité, du secrétaire de mairie et des fonctionnaires communaux". Après avoir déposé une gerbe de fleurs au pied du monument, Joseph Vuez, adjoint au maire, prononce (L'Eclair Comtois écrit : "débite à toute vitesse") un discours dans lequel il précise que le maire "ne peut, à son grand regret, être ici à cette heure". Selon le Courrier de la Montagne, il était allé à Besançon "palabrer dans un meeting de fonctionnaires". Quant à l'Eclair Comtois, qui dans un premier temps avait dit qu'il n'y avait "pas trace" du colonel Girod, il publiera un peu plus d'un mois après les événements la lettre anonyme d'un "Fraigneaud de race, qui prétend que vous (= Girod) avez eu une conduite lamentable ce jour-là, quand caché à la mairie (on vous disait absent, je l'avais cru et je le disais dans mon article du 17), vous attendiez derrière une vitre l'issue de la manoeuvre". Sur ce point, il n'y eut apparemment aucun démenti de la part d'Adolphe Girod qui, fréquemment absent

de Frasne à cause de son mandat de député radical-socialiste, semble avoir laissé agir son adjoint, Joseph Vuez, pour la question du monument aux morts. Pendant le discours de l'adjoint et d'après les deux journaux opposés à Girod, des sifflets se font entendre. La situation est très tendue. A la suite de l'intervention de Raymond Barthelet (relatée au début de cet article) une bagarre éclate ; l'adjoint fait aussitôt jouer "La Marseillaise" "par quatre musiciens de bonne volonté (...)" tandis que leurs camarades les écoutent, leur instrument sous le bras" (L'Eclair Comtois). Dans un droit de réponse, le chef de la fanfare, Alfred Burlet, affirmera "qu'ils étaient quelques-uns de plus". Après "La Marseillaise" et le procès-verbal du brigadier, le calme revient et tout paraît se terminer sereinement si l'on en croit le Journal de Pontarlier : "Un banquet a ensuite réuni les Anciens Combattants à l'hôtel Renaud, sous la présidence de M. le docteur Bernard et de M. Girod, député, président d'honneur de l'Association".

Cet épisode de la vie frasnoise témoigne de l'animosité qui existait alors entre les "Blancs" et les "Rouges", entre les "Calotins" et les "Libres Penseurs" ou plus simplement entre les Catholiques du "Bloc National" et la Gauche. Pour les "Blancs", l'inauguration n'a pas eu lieu comme en témoignent les extraits de journaux : "inauguration laïque du monument laïque", "escamotage", "pseudo-inauguration", "inauguration occulte", "inauguration improvisée, bâclée, clandestine et subreptice", "un monument qui n'est pas inauguré", "un bloc de pierre qui ne symbolise que l'esprit sectaire et révolutionnaire de quelques exaltés" ou encore "un monument quelconque, qui n'est pas encore reconnu, authentifié, un ouvrage anonyme". Les "Blancs" n'étaient également pas tendres envers ceux qu'ils définissent comme "la majorité communiste et sectaire du conseil municipal". Celui-ci était alors composé d'une majorité de gauche (Jules Bourdin, Joseph Désarménien, Adolphe Girod, Georges Landry, Marcel Lépeule, Marcel Lonchamp, Camille Viennet et Joseph Vuez) et d'une minorité de droite (Francis Barthod, Arsène Courdier, Louis Nicolet et Léon Vanthier). Les journaux parlent aussi des "cervelles matoises du potentat de Frasne (= Girod) et du robespierre qui voudrait faire son petite (sic) Lénine (= Vuez)". Girod reçoit encore d'autres qualificatifs : "mon pauvre Adolphe", "Mossieu le Maire",

"Cinq ficelles", "tyranneau"... Pour expliquer son refus de faire figurer une croix sur le monument, la municipalité s'appuyait principalement sur la loi du 9 décembre 1905 (séparation de l'Eglise et de l'Etat) et sur le fait que "la guerre était en dehors de toute question de religion ou de philosophie".

Au cours de cette affaire, qui a vu la musique municipale dissoute par un arrêté municipal du 26 novembre 1923, la rancoeur est profonde. Dans les journaux, tout est étalé : les menaces de retrait de subventions, les obsèques civiles de la femme d'un conseiller municipal et religieuses des parents d'Adolphe Girod, l'origine du maire ("importé de Suisse") et de son adjoint ("l'étranger"), la participation de certaines personnes à la guerre, les statuts de l'association des Anciens Combattants, le prix du banquet, l'autoritarisme religieux, les sommes dépensées par la commune pour le presbytère, l'église et la religieuse garde-malade, la vie de Jésus, etc.

A Frasné, le conflit politico-religieux a été plus violent lors de l'inauguration du monument aux morts que durant l'inventaire du 26 février 1906 qui a suivi la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. En effet, c'était à ce moment-là "le calme le plus parfait" et le Journal de Pontarlier précise que la veille de l'inventaire le curé avait rappelé à ses paroissiens "que l'église est un lieu de prière et non de luttes politiques et de bagarres", d'où "correction, dignité et calme exemplaires de part et d'autre". Et c'est aussi ce qui s'est passé plus tard lors de l'inauguration religieuse du monument aux morts avec une croix "en bonne et due forme".

Maintenant, après avoir tant défrayé la chronique à cause d'une croix ou de l'absence d'une croix, le monument aux morts va dorénavant se trouver face... à la croix de la place de l'église.

Michel RENAUD

LES ASSOCIATIONS ONT LA PAROLE

POUR NOUS PRESENTER LEURS

BILANS D'ACTIVITES

PROJETS

PROBLEMES

APPRENONS

A MIEUX LES

CONNAITRE ...

ADMR

Aide à domicile en milieu rural, à votre service depuis 1962, sur le secteur de FRASNE, regroupe 9 communes: BANNANS. BULLE. BONNEVAUX. BOUVERANS. COURVIERES. DOMPIERRE. LA RIVIERE. Ste COLOMBE et FRASNE.

Association au service des familles et des personnes âgées vous propose divers services:

1°) LE SERVICE AIDE FAMILIALE

Vous êtes mère de famille, vous restez chez vous, vous travaillez à l'extérieur, vous êtes:

- débordée
- ou enceinte
- ou malade
- ou vous devez vous absenter
- ou votre mari ou vos enfants sont malades

Vous êtes père, seul avec vos enfants. En résumé, vous avez un problème passager ou de longue durée, pour assurer l'entretien de votre maison ou vous occuper de vos enfants

Il existe une solution, l'ADMR; nous sommes là pour vous servir.

comment ?

Vous nous contactez immédiatement, avec vous, nous définissons vos besoins ensemble nous recherchons une solution.

Nous accomplissons pour vous toutes les formalités de prise en charge financière.

Une travailleuse familiale (ou une aide ménagère) viendra chez vous quelques heures par semaine, pour une durée déterminée à l'avance.

son rôle

- vous aider à assumer vos tâches ménagères
- vous aider à vous occuper de vos enfants

La travailleuse familiale et l'aide ménagère sont des professionnelles recrutées pour leur compétence, leurs qualités humaines et leur sens de la famille, par les responsables bénévoles de l'ADMR, elles vous apporteront un soutien efficace et amical au plan pratique comme au plan moral.

qui paiera ?

La caisse d'allocations familiales, le PMI ou aide sociale à l'enfance ou encore la caisse de mutualité sociale agricole.

Une participation vous sera demandée en fonction de vos revenus, en complément: l'association locale.

A qui vous adresser ? Mme BENOIT Jocelyne

Tél. 81 49 80 02

2°) SERVICE AIDE MENAGERE

- vous êtes à la retraite
- vous ne pouvez plus faire face aux tâches ménagères
- vous refusez de quitter votre maison
- vous recherchez une présence amicale

Nous sommes là pour vous aider.

comment ?

Pour vous , nous remplissons toutes les formalités de prise en charge financière. Votre dossier est accepté . Une aide ménagère viendra chez vous pour vous aider quelques heures par semaine.

son rôle

- effectuer les travaux ménagers quotidiens
- faire les courses - préparer les repas
- assurer les soins d'hygiène , hormis les soins médicaux

Mais surtout elle se fera discrète , à l'écoute de vos difficultés ou de vos besoins.

L'aide ménagère est une professionnelle , recrutée pour ses compétences et ses qualités humaines.

qui paiera ?

- votre caisse de retraite ou l'aide sociale
- une participation vous sera alors demandée en fonction de vos revenus , en complément l'association locale.

A qui vous adresser ? M VIENNET Arthur
Tél. 81 89 75 27

3°) AIDE DOMICILE SERVICE

Vous ne remplissez pas les conditions pour bénéficier des services d' aide familiale ou d'aide ménagère, cependant vous désirez vous faire seconder occasionnellement , notre réponse:

- le service ménager à domicile et le service de garde de jour et de nuit , ouverts à tous, sous condition:
 - ils vous permettent de bénéficier de la qualité d'un service organisé et d'un personnel digne de confiance

Vous êtes en règle à tous égards : assurance , charges d'employeur ...

A qui vous adresser ? M VIENNET Arthur

4°) TELEALARME

La sécurité n'a pas de prix, vous êtes une personne handicapée , isolée dépendante et âgée ; " FILIEN" l'ami familial , système de téléphone promu par l'ADMR répond à vos besoins.

A qui vous adresser ? M VIENNET Arthur

L'encadrement de ces services est assuré par des bénévoles, une de leur fonction: faire appel à votre participation et à votre générosité pour la réussite des diverses animations proposées au cours de l'année.

En effet ,l'association locale fait l'appoint financier dans la majorité des cas ,car la prise en charge des caisses et la participation des familles ne couvrent pas le prix de revient des interventions.

Dès à présent prenez note : les 27.28.29 octobre ,l'ADMR assurera le service restauration de la foire à la brocante,à la salle des fêtes.

Fidèle à la tradition, les calendriers vous seront proposés d'ici la fin de l'année ,ainsi que la journée "fleurs" vers la fin du mois de janvier.

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE

L'ASSOCIATION FAMILIALE RURALE de FRASNE et DOMPIERRE, organise chaque année et depuis 1985,un centre de loisirs pour enfants de 4 à 12 ans.

Ce centre fonctionne d'une part ,avec le concours de la Municipalité qui subventionne et met à disposition de l'association les locaux scolaires , et d'autre part, avec les familles, qui pour une participation financière raisonnable bénéficient pour leurs enfants d'activités de qualité (bivouac ,sorties visites ,piscine, etc...)

Cette saison l'ASSOCIATION FAMILIALE RURALE a pu ainsi accueillir 118 enfants de Frasne et Dompierre.

La mise en place d'une telle structure suppose l'engagement de plusieurs bénévoles qui ne ménagent pas leurs efforts et qui ne demandent qu'à être plus nombreux.

Le Comité profite d'ailleurs de cette rubrique pour vous informer que le bilan du centre de loisirs est prévu le vendredi 20 octobre 1989 à 20H30 ,salle de mairie à Frasne. Venez nombreux!

A noter une autre activité importante de l'ASSOCIATION FAMILIALE RURALE,le CLUB FEMININ.

Celui-ci ouvrira ses portes , début novembre; les séances ont lieu tous les jeudis après-midi,à la salle du Club du 3ème Age. Deux bénévoles de l'Association mettent depuis 1985 ,à votre disposition , leurs dons artistiques pour vous initier à la pratique de la couture , du tricot. Cette année elles envisagent la création d'un atelier peinture sur tissu, vannerie ,ou autre, suivant vos désirs.

N'hésitez pas à les rejoindre. L'accueil est chaleureux ,l'ambiance excellente.

FRASNE - DOUROULA

Il y a quelques mois à peine ,sous l'impulsion des membres de la Croix Rouge ,était créée l'association FRASNE DOUROULA . Cette nouvelle société composée d'une vingtaine de jeunes du village souhaitait apporter une aide humanitaire au BUKINA FASO. Après avoir organisé diverses manifestations auxquelles vous avez su répondre en nombre, les fonds nécessaires étaient collectés. Ceci permis à FLORENCE , MARIE CECILE et HERVE de prendre le départ avec 25 autres jeunes et moins jeunes de la Franche-Comté le 25 juillet depuis l'aéroport ROISSY CHARLES DE GAULLE.

L'aventure commençait. Beaucoup, dont Marie Cécile et Florence, n'avaient jamais pris l'avion . Après cinq heures d'un agréable vol, nous arrivions à OUAGADOUGOU. Premiers pas sur la terre africaine. Premières bouffées de chaleur. Accueil chaleureux de nos hôtes qui nous facilitent les formalités douanières. Les trois premiers jours furent réservés à l'acclimatation et à la visite de la capitale.

Puis nous partions en bus pour DOUROULA. Notre arrivée ,annoncée par un coup de fusil, prenait de très forts airs de fête, rythmée par les tam-tams et les danses.

Les quinze jours passés au village furent essentiellement occupés à la construction de la troisième classe de l'école du village. Levés à 6 H, nous allions sur le chantier jusqu'à 10H. Puis à nouveau en fin d'après-midi. Nous profitions des heures "fraiches" de la journée. Pour entreprendre l'aide médicale pour laquelle nous nous étions rendus en Afrique il nous a fallu attendre une entrevue avec le directeur général de la santé. Ceci afin de la prévenir de notre volonté d'action, mais surtout afin d'avoir son autorisation. Nous pûmes alors nous rendre dans différents villages afin de dispenser des soins à la population.

Notre travail terminé, nous sommes partis à BOBO DIOULASSO, la deuxième ville du pays. Les derniers jours de notre voyage étaient consacrés à l'achat de souvenirs sur le marché.

Le moment du départ arriva bien vite. Nous étions heureux de revenir dans notre village. Mais aussi triste de quitter ce pays où nous avions connu tant de joie. Notre désir de poursuivre notre action lors des prochaines années est renforcée après cette première expérience.

Pour mieux partager notre voyage , vous pourrez assister à une soirée diapos au mois d'octobre. La date précise vous sera donnée par voie d'affiches.

LE CLUB DU 3^{ème} AGE

Le Club du 3^{ème} Age de FRASNE (association loi 1901) a son siège à l'ancien établissement des bains douches ,43 Rue de la Gare et compte actuellement 90 adhérents.

Cette association a pour but de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les personnes âgées du village et de rompre l'isolement qui les menace . Pour ce faire, elle favorise des rencontres au siège et organise des loisirs divers (jeux , bibliothèque, journée d'amitié, voyages, conférences ...). Pour les plus dépendants elle provoque des visites à domicile et favorise leur déplacement dans les circonstances les plus solennelles (Repas de Noël, fêtes).

Le club est ouvert d'octobre à fin mai tous les mardis et vendredis de 13H45 à 18H - 18H30. En juin et septembre les mardis seulement -mêmes horaires. Le Club est fermé pendant les mois de juillet et août.

Conditions d'admission:

Il faut être âgé de 55 ans au moins et être retraité ou sans activité professionnelle. Il faut aussi s'acquitter d'une cotisation annuelle fixée pour 1989- 1990 à 50F (renouvellement des cotisations en novembre).

Le club est géré par un comité de huit membres élus pour 4 ans et qui sont actuellement:

Mesdames COURDIER C; JACQUIN M. LONCHAMPT R. MEIER J.
VIEILLE M.

Messieurs PAULIN M. VUILLEMIN R. VIENNET A.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez vous adresser à eux.

responsables d'associations

vous pouvez nous donner vos articles

PROCHAIN RENDEZ-VOUS

30 / 01 / 90

EN AVANT LA MUSIQUE ...

Faire de la musique est une forme privilégiée et très spéciale d'expression; et comme l'expression est à la base de toute communication "LES AMIS DE LA MUSIQUE " approuvent donc pleinement l'initiative de la municipalité pour la création de ces bulletins municipaux.

Ces éditions devant être les supports de l'expression de tous et de la communication avec chacun . Les musiciens pratiquent déjà l'expression musicale avec le public chaque fois que l'occasion leur en est donnée ,et seront très heureux de pouvoir faire , par le biais de ces bulletins, de la communication avec la population afin qu'elle soit mieux informée de l'évolution de notre société.

Notre but principal fut de faire survivre un noyau musical en notre localité, de se mettre au service de tous pour apporter notre concours dans l'animation de célébrations, inaugurations et fêtes diverses où la musique pouvait apporter un plus à l'ambiance des manifestations organisées.

Notre nouvel objectif est axé sur l'avenir culturel musical à FRASNE ; sur la progression en niveau et en effectif de qualité. Pour cela avec l'approbation et l'aide de la municipalité, nous avons mis sur pied en septembre 1988 une école de musique, avec des professeurs à la hauteur de nos ambitions.

Résultats après un an : une cinquantaine d'élèves de FRASNE et des communes avoisinantes vont débiter ce mois-ci l'étude de l'instrument de leur choix. Une cinquantaine d'autres vont entamer leur première année de solfège. Parmi eux des enfants de cinq à six ans en classe d'éveil musical.

Une telle expansion pose des problèmes de locaux et de financement . La municipalité prend en charge les locaux , nous espérons une aide financière des communes du SIVOM, lesquelles pourront bénéficier de notre participation à l'animation de ces villages.

Nous invitons d'ores et déjà tous ceux désirant encourager nos efforts à réserver leur soirée pour le souper dansant qui aura lieu le 31 mars au profit de cette école de musique.

L'avenir de notre société est tributaire de la réussite de cette école. Les élèves ne viendront certes pas tous grossir nos rangs, mais nous espérons un recrutement suffisant pour assurer la continuité et la progression de l'activité musicale dans notre pays de FRASNE.

Imaginations...

Si j'étais un chat,
Si tu étais une souris,
Je passerais mon temps
... à te croquer.

Christelle

Si j'étais un lapin,
Si tu étais une carotte,
Je passerais mon temps
... à te ronger.

Xavier

Si j'étais un lion,
Si tu étais un cerf,
Je passerais mon temps
... à te dévorer.

Johann

Si j'étais la pluie,
Si tu étais le soleil,
Je passerais mon temps
... à faire un arc-en-ciel.

Jessica



Si j'étais un marteau,
Si tu étais un clou,
Je passerais mon temps
... à te taper dessus.

Romuald

Si j'étais un nuage,
Si tu étais un homme,
Je passerais mon temps
... à te mouiller.

David



Si j'étais un stylo,
Si tu étais un cahier,
Je passerais mon temps
... à t'écrire dessus.

Laurent

Si j'étais un chien,
Si tu étais un chat,
Je passerais mon temps
... à te sauter dessus.

Lydie

Si j'étais une paire de ciseaux,
Si tu étais une feuille,
Je passerais mon temps
... à te couper.

Stéphanie

Si j'étais un taille-crayon,
Si tu étais un crayon,
Je passerais mon temps
... à te tailler.

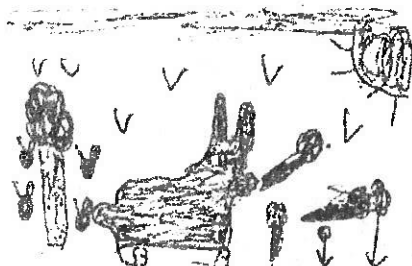
Ludwig

Si j'étais une craie,
Si tu étais un tableau,
Je passerais mon temps
... à t'écrire dessus.

Jonathan

Si j'étais un enfant,
Si tu étais un livre,
Je passerais mon temps
... à te lire.

Elodie G.



Si j'étais une gomme,
si tu étais un crayon,
Je passerais mon temps
... à t'effacer.
Vincent

Si j'étais un vampire,
Si tu étais un enfant,
Je passerais mon temps
... à te faire peur.
Mélanie

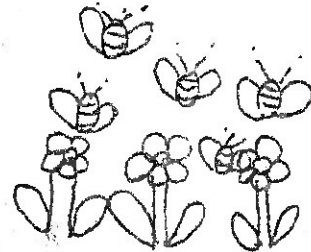
Si j'étais un taureau,
Si tu étais un monsieur,
Je passerais mon temps
... à te donner des coups de corne.
Cécile

Si j'étais un pinceau,
Si tu étais une feuille,
Je passerais mon temps
... à te peindre.
Charlotte

Si j'étais un écureuil,
Si tu étais une moquette,
Je passerais mon temps
... à te croquer.
Stéphane

Si j'étais une abeille,
Si tu étais une fleur,
Je passerais mon temps
... à faire du miel.
Céline

Si j'étais un pot de colle,
Si tu étais une feuille,
Je passerais mon temps
... à te coller.
Yannick



Si j'étais un lapin,
Si tu étais un pissenlit,
Je passerais mon temps
... à te grignoter.
Cathy

Si j'étais un chat,
Si tu étais un poisson,
Je passerais mon temps
... à te manger.
Elodie L.

Si j'étais un singe,
Si tu étais une banane,
Je passerais mon temps
... à t'éplucher.
Timothée

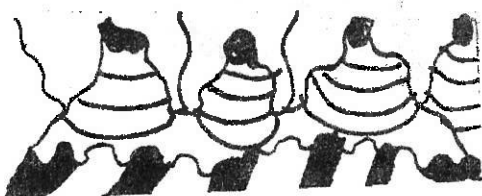
Si j'étais un chien,
Si tu étais un os,
Je passerais mon temps
... à te croquer.
Catherine

Si j'étais une pince,
Si tu étais une cacahuète,
Je passerais mon temps
... à te casser.
Lucien

Si j'étais un arrosoir,
Si tu étais une fleur,
Je passerais mon temps
... à te mouiller.
Laure

Si j'étais un feutre,
Si tu étais une feuille,
Je passerais mon temps
... à te gribouiller.
Virginie

Si j'étais une vache,
Si tu étais du sel,
Je passerais mon temps
... à te lécher.
Gilles



les enfants de la classe de CE2.

